

CONVERGENCES

Supplément au n°147 - mars 2009



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques



Édit**o**

Voici le deuxième numéro spécial destiné à la préparation du congrès du SNASUB qui se déroulera à Bussang du 11 au 15 mai 2009.

Vous avez déjà reçu le premier, qui contenait le rapport d'activité, le rapport financier et les propositions de modifications statutaires.

Dans celui-ci, se trouvent les motions d'orientation (trois listes en présence) le projet de motion revendicative et le matériel de vote, vous permettant de vous exprimer sur l'activité du syndicat durant le dernier mandat et sur l'orientation du prochain.

Chaque adhérent possède donc les éléments nécessaires au débat démocratique, et je vous invite tous à participer activement aux congrès académiques qui se dérouleront entre le 23 mars et le 24 avril 2009.

Depuis son arrivée au pouvoir, le Président Sarkozy a décidé de casser tous les acquis sociaux hérités du Conseil national de la Résistance et les « contre-réformes » se poursuivent à un rythme d'enfer mais des manifestations d'ampleur ont permis quelques reculs (réforme des lycées, Rased, etc).

Le 29 janvier, 2, 5 millions de salariés du public et du privé étaient ensemble réunis dans la rue. Les manifestations du Supérieur et de la Recherche se poursuivent à ce jour, de nouveaux reculs du gouvernement sont engrangés.

Plus que jamais, il est nécessaire de débattre, d'enrichir la motion revendicative, de développer le SNASUB afin d'amplifier les ripostes. Le 19 mars doit être une étape historique.

Arlette Lemaire

6^{ème} Congrès

du SNASUB

Mai 2009

Bussang

**Vos votes doivent
parvenir
avant le 28 avril**

**6^e congrès du
SNASUB-FSU
Bussang
11 - 15 mai 2009**

Attention !

**Ce numéro comprend
votre matériel de
vote**

(bulletin, enveloppes)

Ne l'égarez pas

**Vos votes doivent parvenir
à la boîte postale
avant le 28 avril 2009,
date du dépouillement.**

**Soyez présents dans vos
congrès académiques pour
débatte de l'orientation et
des revendications et voter
sur les propositions
d'amendements aux statuts.**

11 - 15 mai 2009
6^e congrès
du SNASUB-FSU



Comment voter ?

Vous trouverez dans ce bulletin :

► **un bulletin de vote**, comportant des cases à cocher en **page 27**, utilisez-le pour vous exprimer sur :

- le rapport d'activité et le rapport financier (pour, contre, abstention, refus de vote) ;
- l'orientation et les listes de candidats à la CAN ("*Liste d'Action Unitaire et Revendicative*", "*Résister et construire tous ensemble*", "*Front Unique*").

- **une enveloppe blanche.**
- **une enveloppe T.**

Congrès
SNASUB
**Bulletin
de vote**

**Insérez votre bulletin
dans l'enveloppe vierge
blanche, puis fermez.**

Insérez l'enveloppe vierge dans l'enveloppe T (que vous n'oubliez pas de signer et de coller) et postez-la.
Elle doit impérativement parvenir à la boîte postale avant le 28 avril 2009, date du dépouillement.

nom..... T
prénom.....
académie.....
signature.....

SNASUB-FSU
Autorisation 70302
93269 Les Lilas Cedex

Sommaire

Motion revendicative pp. 4-13

**Motion d'orientation et liste :
Liste d'Action Unitaire
et Revendicative (LAUR)** pp. 14-17

**Motion d'orientation et liste :
Résister et construire
tous ensemble** pp. 18-21

**Motion d'orientation et liste :
Front Unique (FU)** pp. 22-25

Organisation du congrès p. 26

Bulletin de vote p. 27

Publicité p. 28

Réception des votes

Les votes seront acheminés vers une boîte postale qui ne sera ouverte qu'au matin du dépouillement.

Ils doivent être exclusivement envoyés à l'adresse figurant sur l'enveloppe T :

SNASUB-FSU
Autorisation 70302
93269 Les Lilas cedex

Attention
Tout vote reçu directement au siège national sera considéré comme nul.

Dépouillement des votes

Il sera effectué le 28 avril 2009 au siège national, par académie, par trois représentants de chaque liste, sous la responsabilité des têtes de liste.

Nos revendications de salariés

Avertissement

Ce projet de motion revendicative est un instrument de travail à la disposition des sections académiques et de tous les adhérents du SNASUB. Il ne demande qu'à être amendé, amélioré et enrichi grâce aux débats qui seront organisés dans les congrès académiques.

C'est le Congrès national qui en adoptera la version définitive, par un vote en séance plénière à l'issue de ses travaux. D'ici là, à chacun de s'en emparer et de participer aux travaux de son congrès académique pour contribuer à l'enrichir.

Salaires

La poursuite de la perte de pouvoir d'achat se concrétise par :

- l'augmentation du nombre de smicards (y compris dans la fonction publique) près de 20% des salariés.
- le recul de la place des salaires dans le Produit Intérieur Brut (de 78% à 67% en 25 ans soit presque 200 milliards d'EUROS par an)

Dans la fonction publique : baisse de la valeur du point d'indice, référence commune à toute les fonctions publiques : 8% en moins depuis 2000, après 15% net depuis 1983, mise en place d'une indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat.

Individualisation des salaires : le salaire moyen annuel indiciaire de la fonction publique d'Etat est de 21820 net plus 4560 euros d'indemnités soit plus de 20%, avec désormais une tendance lourde à substituer les indemnités au traitement indiciaire.

L'INSEE constate (les salaires en France édition 2008) :

- une baisse du revenu salarial des agents de l'État entre 2001 et 2006
- un salaire net moyen 2006 de 18 652 en cat C (avec les indemnités) défini comme bas salaire par l'INSEE. La baisse des salaires s'est donc

généralisée pour les salariés du public comme du privé.

Le Snasub revendique :

- un salaire mensuel minimum fonction publique à 1600 Euros nets
- la réindexation des traitements sur les prix
- 40 points d'indice pour tous et 5% d'augmentation de la valeur du point comme mesure immédiate
- la reconstruction de la grille
- la reconnaissance de l'ensemble des qualifications
- le maintien du principe du recrutement par concours sur la base de diplômes nationaux
- la possibilité d'un réel déroulement de carrière pour tous à l'intérieur d'un corps sans barrage de grade sur la base d'un barème chiffré rejetant toute référence au mérite.
- la péréquation des retraites sur les salaires.

La reconstruction de la grille doit permettre l'amélioration des débuts de carrière et l'accélération de leur déroulement. Elle doit engager un mouvement d'ampleur de toutes les rémunérations vers le haut par un déblocage général des carrières, avec augmentation des indices terminaux de toutes les catégories.

Tout fonctionnaire doit pouvoir accéder au dernier échelon de son corps, sans barrière ni contingentement liés à l'existence de plusieurs grades à l'intérieur d'un même corps (cylindrage).

La reconstruction de la grille doit s'accompagner d'une refonte de la structure des emplois par la requalification d'un grand nombre d'emplois de C en B et de B en A. Cela correspond à la fois aux besoins du système éducatif et à la réalité des qualifications des personnels et permettrait à chaque fonctionnaire d'espérer raisonnablement accéder au corps supérieur avant la fin de sa carrière. Les grilles salariales doivent être revues afin que chaque promotion de corps ou de grade se traduise

automatiquement par une augmentation significative de rémunération.

Primes et indemnités

Après la mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, des nouveaux taux de l'IFTS depuis 6 ans, le gouvernement poursuit la mise en concurrence indemnitaire avec la Prime de Fonctions et de Résultats. Il s'agit explicitement d'aller vers un salaire trinôme d'abord pour les attachés puis pour tous les fonctionnaires : le projet annoncé formalise les données suivantes : 50% de traitement indiciaire à l'indice moyen 25% de primes de fonction, 25% de prime de résultat.

Le principe de l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et de l'unicité de la grille des rémunérations est gravement atteint par ce système très inégalitaire des primes et indemnités. Nous dénonçons l'arbitraire et l'individualisation des rémunérations obstacle à la revalorisation des salaires et des pensions.

Les disparités et les inégalités se sont développées en matière indemnitaire.

Nous exigeons :

- l'alignement sur le taux le plus favorable parmi ceux pratiqués
- la transparence des modalités d'attribution
- la revalorisation des primes et indemnités existantes pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à leur intégration dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération.

Le SNASUB dénonce également la mise en place d'indemnité de départ de la fonction publique (indemnité de restructuration de services, indemnité de mobilité ...) comme mesure d'accompagnement d'un plan social de suppression d'emplois.

Fiscalité

L'inégalité fiscale a progressé. La mise en place du « bouclier fiscal » en 2006 s'est poursuivie en 2007 avec les exonérations fiscales de la loi TEPA.

En 3 ans (2005-2008) le patrimoine taxable à l'impôt de solidarité sur la fortune est passé de 648 à près de 1000 milliards soit plus de 50% d'augmentation mais le produit fiscal a baissé, la cotisation moyenne passant de 7100 à 6732, le rendement fiscal de 3,3 milliards en 2006, 4 milliards en 2007, 3,8 en 2008 : il ne s'agit pas de revenus du travail mais de patrimoine.

Les nouvelles annonces de suppression de la taxe professionnelle sont inquiétantes ; cette taxe finance les collectivités locales qui devront trouver ailleurs des ressources. La réduction fiscale annoncée sur le deuxième tiers de l'impôt sur le revenu n'est pas financée non plus.

Le gouvernement actuel, réduisant le produit de l'impôt, justifie la réduction des services publics et la recherche d'économies budgétaires.

LE SNASUB se prononce pour une réforme fiscale allant dans le sens de la justice sociale et respectant le principe constitutionnel «chacun contribue en fonction de sa capacité sur la base de la transparence des revenus».

Retraites

Depuis la réforme de 2003, les remises en cause du droit à la retraite, coordonnées dans le cadre de l'union européenne, se sont confirmées :

L'allongement de la carrière des salariés à 67 ans d'abord dans toute l'union européenne, puis la perspective de 70 ans au nom de « travailler plus pour gagner plus » est annoncée pour les salariés du privé d'abord, pour la fonction publique ensuite avec l'exigence de 41 années de cotisation en 2012.

Le rôle de la décote et de la surcote vont dans le même sens : inciter les travailleurs à cotiser plus longtemps. Pour la première fois en 2008 ces effets se font sentir avec un recul de l'âge de départ en retraite dans la fonction publique.

La décote va atteindre plus particulièrement les femmes dont les carrières ont été interrompues.

La crise financière a ruiné des millions de salariés (américains mais pas seulement) dont les retraites étaient placées dans des fonds de pension.

Le SNASUB revendique :

- le maintien exclusif du système de retraite par répartition et du financement des retraites des fonctionnaires sur la base des pensions civiles
- le droit à une retraite à taux plein dès 60 ans
- le retour aux 37,5 annuités avec pension représentant au minimum 75% du salaire brut sur la base de l'indice acquis dans les six derniers mois de la carrière
- le maintien de la solidarité entre actifs et retraités par indexation des retraites sur les salaires.
- le maintien des dispositions du code des pensions qui permettent d'étendre aux retraités le bénéfice des revalorisations de carrière obtenues par les actifs.
- le rétablissement et la pérennisation du congé de fin d'activité
- la défense de la protection sociale complémentaire
- Pas de pension inférieure au SMIC revalorisé

Sécurité sociale

Le détournement organisé des cotisations sociales par exonérations massives des cotisations patronales induit un inacceptable budget de rigueur pour les dépenses de sécurité sociale.

Les lois de financement de la sécurité sociale dénoncent désormais des territoires « avec trop de personnel médical » :

La sécurité sociale, fondée en 1945 à l'initiative du Conseil National de la Résistance, dans une situation économique difficile, a joué un rôle décisif dans l'amélioration de la santé des travailleurs et de toute la population.

Les plans de « maîtrise des dépenses de santé » décident la fermeture des hôpitaux, maternités, centres de soins mutualistes au nom de la libre concurrence chère à l'union européenne. Le déremboursement frappe déjà très largement les salariés qui réduisent leur accès aux soins (dentaires, d'optique)

Le projet destructeur de TVA sociale entend rompre le principe fondateur de la sécurité sociale : la solidarité entre travailleurs en généralisant la fiscalisation.

Nous revendiquons :

- l'abrogation de la CSG et de la RDS ainsi que le retrait de toute fiscalisation de la Sécurité Sociale
- la mise à contribution des revenus financiers et des profits des entreprises
- une gestion démocratique des caisses avec élection des représentants des salariés
- l'abrogation des textes réglementaires réduisant le niveau de remboursement des médicaments
- une prise en charge à 100% des soins pour tous
- le rejet de tout projet visant à réduire le niveau de protection sociale et favorisant le recours aux organismes privés
- des garanties quant à l'avenir de la protection sociale complémentaire et le rétablissement des dispositions de l'arrêt Chazelles.
- La suppression du parcours de santé obligatoire avec désignation obligatoire du médecin traitant.

Défendre le service public

La défense des services publics, axe principal de lutte du SNASUB

Notre pays, plus que d'autres en Europe, a l'originalité d'avoir des services publics nombreux et importants par leurs fonctions et leur champ. C'est un acquis du mouvement populaire qui, à la Libération, s'est donné les moyens d'assurer la reconstruction économique du pays tout en assurant en même temps le progrès social. Nationalisations, extension du droit syndical, statut des fonctionnaires, planification économique, Sécurité Sociale, système public de santé et d'éducation ont été les instruments de cet essor.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une entreprise de démantèlement de ces acquis. Il s'agit de faire sauter toutes les rigidités qui limitent l'initiative des forces du marché et de réduire les dépenses publiques pour garantir la progression la plus forte possible des profits des entreprises de taille mondiale. Le gouvernement affiche son objectif de réformer l'Etat, c'est-à-dire de réduire ses missions et ses effectifs.

Défendre les services publics contre la marchandisation et la privatisation

Pour le marché mondial, la santé et l'éducation notamment sont des sources intarissables de profits.

L'application des règles du marché, principe de base de la nouvelle gestion publique, est inefficace pour assurer l'égalité d'accès aux services publics. Elle est un passage vers la privatisation pure et simple.

Le plan de démolition des services publics s'élabore méthodiquement. Il passe par le tarissement délibéré des moyens, la mise en concurrence et la paupérisation des agents.

Les réductions budgétaires sont un instrument de leur démantèlement.

Sous couvert de modernisation, les administrations ont déjà connu de multiples restructurations. Les champs d'intervention des ministères n'ont cessé de se restreindre au fil des années et cela au détriment de nombreuses missions de service public : transports, logement, protection de l'environnement, aménagement du territoire, éducation, jeunesse et sports, culture...

Face à ces attaques, le service public doit être défendu

Par ses principes (continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement...), il fait une large place à la redistribution sociale et territoriale. Le service public est aussi créateur de lien social et de citoyenneté : au concept du « client-roi » s'oppose celui d'« usager-citoyen ». En alternative au client censé déterminer l'offre, l'usager du service public devrait être doté du pouvoir de participer à la définition des missions du service et à sa gestion. Au lieu de la privatisation des services publics, il faut opter pour leur rénovation démocratique...

Nous sommes opposés au processus de transformation des échanges non marchands (santé, culture, etc) en marchandise.

Plus qu'un coût, les services publics sont un investissement. L'Education, la Recherche, sont d'indispensables priorités pour garantir l'avenir.

Ils doivent être une priorité dans le budget de l'Etat.

Nous exigeons l'abrogation de la loi PPP, instrument de privatisation de la construction et du fonctionnement des services publics



Pour un service public qui s'appuie sur la fonction publique

En attaquant le statut, c'est en réalité le service public qui est attaqué : la pérennité de l'emploi des fonctionnaires (par la séparation du grade et de l'emploi) correspond à la pérennité du service public ; l'égalité dans leur recrutement et dans leur déroulé de carrière, loin de tout clientélisme, est à l'image de l'égalité de traitement des usagers. A l'inverse, le développement de la contractualisation est à l'image d'un service public où l'utilisateur deviendrait client.

Un plan social dans la fonction publique pour casser les services publics

Depuis le début des années 1990, la grande construction législative qu'a constitué le statut général de la fonction publique (1983) et sa déclinaison en trois volets État, Territoriale et Hospitalière (1984/85) n'a cessé d'être grignotée par des « modernisations » successives. Néanmoins jusqu'à une période récente l'essentiel en a été préservé. A travers les garanties fortes données à ses agents, elle structurait de manière claire le champ et la répartition des services publics entre les trois fonctions publiques.

Le discours du 19 septembre 2007 par lequel Nicolas Sarkozy traçait sa vision de la fonction publique marque un saut qualitatif dans la nature des attaques. Eric Woerth, ministre « des comptes publics et de la fonction publique » a été chargé d'initier la démarche RGPP, dont la finalité annoncée est de réduire considérablement le champ des services publics et d'abattre les garanties collectives du statut de la fonction publique.

La volonté exprimée de supprimer 160 000 emplois de fonctionnaires d'État sur 4 ans a été confirmée par le budget 2009 qui supprime de 30 000 à 32 000 postes, dont au moins 13 500 à l'éducation nationale. Nous demandons l'arrêt de toutes les mesures liées à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

La politique de l'emploi public doit correspondre quantitativement et qualitativement aux besoins collectifs. Une politique ambitieuse de recrutement et de formation est indispensable pour donner au service public les moyens de répondre aux besoins sociaux.

Pour la réaffirmation du rôle de l'État

Au cours des trente dernières années, décentralisation et construction européenne ont privé l'État central d'une partie croissante de ses moyens. Pour assurer le transfert de richesses des salariés vers les entreprises, les gouvernements ont organisé le « repli stratégique de l'État » : tout ce qui présente un intérêt pour le « marché » est privatisé. Tout ce qui peut l'être est « externalisé »

La réforme de l'État selon le gouvernement actuel suppose « que chacun accepte qu'il y ait moins de service, moins de personnels, moins d'État sur son territoire ».

La décentralisation a donné naissance à des pouvoirs locaux, qui ne garantissent pas l'égalité d'accès au service public. Elle a été accompagnée par une déconcentration des services de l'État, censée rapprocher l'État du citoyen, qui ne permet pas une égalité de traitement sur tout le territoire.

Exigeons l'abrogation de l'actuelle Loi Organique relative aux Lois de Finances.

Le modèle hérité de la révolution (Commune –Département –État) fait place à un nouveau découpage (Pays – Territoire – Communauté –Région –Europe). Dans l'Éducation nationale, le dispositif « Bassin – Rectorat » est appelé à se substituer à l'organisation « Établissement – IA –Rectorat », l'État trouvant là une nouvelle occasion de désengagement, et donc d'économies.

Contre le déferlement du néo-libéralisme, contre les excès de la décentralisation et de la déconcentration, il faut restaurer le rôle de l'État.

Par exemple, les dépenses d'éducation sont un indispensable investissement sur l'avenir, les dépenses de santé, outre leur nécessité pour chacun, permettent de réduire le nombre et la gravité de pathologies invalidantes, les infrastructures de transport contribuent au développement économique.

Une politique salariale ambitieuse peut contribuer à la relance de la croissance : autre manière de réduire le déficit.



Pour un service public d'Education à hauteur des besoins

L'Education nationale paie le prix fort dans un contexte général de contraction des dépenses publiques. Ces dépenses d'avenir devraient au contraire être sanctuarisées.

Le bilan des suppressions de postes dans le secteur de l'administration scolaire est accablant : commencé en 2004 avec 1100 suppressions de postes, le démantèlement se poursuit. 5000 postes supprimés en 5 ans (2004-2008)

La privatisation est largement engagée avec la loi « partenariat public-privé ».

Sous couvert de mobilité, les départs de fonctionnaires sont organisés par des décrets déjà publiés alors que la loi qu'ils sont censés appliquer n'est pas votée. Nous demandons le retrait de tous les textes organisant le plan social de sortie des fonctionnaires. Refusons la loi sur la mobilité

Education : moins d'emplois, moins d'argent

La politique de restriction budgétaire aggrave les inégalités et porter atteinte à la démocratisation de la réussite scolaire. Les réseaux d'aide aux enfants en difficulté (Rased) perdent 3 000 emplois sur 14 000 et leur fin est annoncée.

En euros constants, le budget de l'Education est passé de 60 milliards en 2006 à moins de 54 milliards en 2009.

13 500 emplois de moins, par non remplacement de départs à la retraite, après 11.200 en 2008, et 8.500 en 2007..

500 suppressions dans les services académiques et l'administration centrale, 500 créations dans les établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

Dans les services académiques, les suppressions illustrent largement la remise en cause des missions des rectorats et des inspections académiques.

Dans le supérieur, la mise en place de la Loi LRU trace clairement des objectifs de remplacement de personnels de bibliothèque.

Dans le EPLE, les personnels résistent au mouvement de suppressions de postes.

Supérieur et Recherche

L'Enseignement supérieur et la Recherche doivent être une priorité. Les 900 emplois supprimés dans le budget 2009 doivent être rétablis. Un plan pluriannuel de recrutement de personnels de toutes les catégories est nécessaire. D'autres choix budgétaires sont nécessaires pour répondre aux besoins (vie étudiante, précarité, locaux, revalorisations salariales, etc.).

Nous exigeons l'abrogation de la loi L.R.U
Les 900 emplois supprimés dans le budget 2009 doivent être rétablis.
Un plan de recrutement avec les postes nécessaires pour toutes les catégories de personnels

Jeunesse et vie associative

Nous refusons la disparition du Ministère de la Jeunesse et Sports, de ses services déconcentrés, la fermeture des CREPS.

En supprimant déjà 6 CREPS, et une centaine de postes entre les CREPS, dans les services déconcentrés et à la centrale, en fusionnant les Directions départementales à une direction de la Préfecture (RATE), on voit le processus se mettre en place.

Nous refusons que le seul sport qui compte soit le sport de haut niveau et que les CREPS qui subsisteraient soient des pôles d'excellence

Nous exigeons le maintien de toutes les missions actuelles de Jeunesse et Sports, notamment le sport pour tous, et l'accompagnement des associations de soutien à la vie éducative.



Défendre et promouvoir la Fonction publique, le statut général et les statuts particuliers

Ce que nous ne voulons pas : la RGPP et son cortège de régressions

La RGPP comporte un chantier « managérial ». Ses différents volets en sont à des stades d'avancement divers. Certains font déjà l'objet de textes réglementaires, d'autres sont à l'état de projet. Tous ont en commun de remettre fondamentalement en cause le statut actuel de la Fonction publique.

« Favoriser » la mobilité

Un projet de loi en ce sens a été voté par le Sénat en février 2008, mais pas encore soumis à l'Assemblée nationale. Il comporte trois dispositions particulièrement lourdes :

- La réorientation professionnelle. C'est la position dans laquelle sera placé l'agent qui, en cas de restructuration de service ou de suppression d'emploi, ne pourra être maintenu sur place. Il reste pendant au plus 2 ans sous l'autorité de son administration d'origine, qui peut lui demander d'accomplir des missions dans d'autres services. Avec l'aide de celle-ci, il devra chercher un nouvel emploi dans l'une des 3 fonctions publiques ou dans le privé. S'il refuse 3 propositions, il sera placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite. Concrètement, c'est un licenciement déguisé.
- Le cumul d'emplois. Plutôt que de devoir s'expatrier pour trouver un emploi correspondant à son statut, il serait désormais possible de cumuler jusqu'à 3 emplois à temps incomplet dans les 3 fonctions publiques, à concurrence d'un temps plein. C'est évidemment au mépris des qualifications et du travail en équipe.
- Le recours à l'intérim. Pour assurer les remplacements ponctuels, les administrations pourront recourir aux services de sociétés privées d'intérim.

Cette loi mobilité constitue la boîte à outils du véritable « plan social » pour la Fonction publique que constitue la RGPP.

La disparition des corps statutaires

Le « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique », (rapport Silicani) préconise la suppression de tous les corps statutaires et statuts d'emploi pour leur substituer une cinquantaine de « cadres statutaires » interministériels. Chacun se situerait au croisement entre :

- 7 grandes filières professionnelles, chacune présentant un « ensemble cohérent de qualifications et de métiers », éventuellement subdivisées en spécialités : administration générale ; finances et fiscalité ; social ; éducation et recherche ; culture ; technique ; sécurité ;
- et 4 niveaux de qualification : CAP/BEP ou aucun diplôme ; bac ; licence ; master.

On mesure l'intérêt d'un tel schéma dans le cadre d'une politique de redéploiement interministériel des moyens

restants suite à des suppressions massives d'emplois. Mais le gouvernement semble se heurter à des difficultés de mise en œuvre, puisque les maquettes prototypes des cadres statutaires de la filière administration générale, prévues pour novembre 2008, n'ont toujours pas pu être produites.

Des modalités de recrutement et d'affectation profondément modifiées

Dans les cadres statutaires, les recrutements seraient organisés de manière interministérielle. Les lauréats, classés par ordre alphabétique sur une liste d'aptitude, devraient trouver eux-mêmes une affectation via la bourse de l'emploi public. Les employeurs démarchés seraient libres de retenir ou non leur candidature, hors de tout contrôle.

De même, la notion de mouvement soumis à l'avis d'une CAP disparaîtrait pour être remplacée par celle de recrutement en cours de carrière, qui ne serait plus une opération collective. Chaque agent qui veut changer d'affectation devra démarcher lui-même les responsables des services où il souhaite aller.

A son arrivée sur un poste, l'agent se verrait notifier une « convention d'affectation » qui fixerait les missions, les objectifs, les missions et la durée du poste. Cela signifie qu'à l'échéance de la convention, il peut être mis fin à l'affectation de l'agent sur l'emploi à la seule initiative du chef de service.

La contractualisation

Si le gouvernement améliore les conditions d'emploi des personnels précaires, c'est uniquement dans le but de casser le statut des fonctionnaires.

Cette logique, couplée à une politique drastique de suppressions des emplois publics (RGPP), conduit au développement de la précarité et affaiblit les droits collectifs.

Le décret n° 2007-338 du 12 mars 2007 et la LRU accentuent cette tendance, l'objectif étant de faire de la précarité la norme sociale et d'exclure les personnels précaires d'une titularisation.

La LOLF, en substituant à la notion d'emplois budgétaires celle d'un double plafond (en crédits et en « équivalents temps plein ») permet aux présidents d'université et aux chefs de service de privilégier le recrutement de précaires dans le cadre de leur politique de GRH.

La possibilité d'accéder à un CDI pour les agents cumulant 6 ans d'ancienneté sur des contrats reconduits n'équivaut absolument pas à une titularisation, puisqu'il peut y être mis fin si la mission pour laquelle il a été créé disparaît.

Par ailleurs, l'évolution réglementaire tend à privilégier la conclusion de contrats de droit privé plutôt que de droit public.

Défendre et promouvoir la Fonction publique, le statut général et les statuts particuliers (suite)

Les postes à responsabilités particulières (PRP)

Les modifications apportées à l'article L.712-2, 7ème alinéa du code de l'éducation ouvrent la possibilité de mettre en place des PRP. La LRU précise « qu'aucune affectation ne peut être prononcée si le président émet un avis défavorable ».

L'ouverture de PRP « repose sur une identification préalable des postes dont la technicité, les enjeux ou le niveau de responsabilité sont particulièrement importants ». Ils concernent l'ensemble des catégories A, B et C.

En privilégiant les « compétences individuelles » à la reconnaissance collective des qualifications, l'affectation sur les PRP échappe de fait aux règles de droit commun des mouvements et a des conséquences graves pour les personnels :

- la remise en cause du droit à la mobilité des fonctionnaires ;
- le non respect des décisions prises après avis des CAP sur la base de barèmes quantifiables ;
- la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- la remise en cause à court terme des concours, nationaux ou académiques, par la mise en place d'un recrutement local ;

Ce dispositif n'a qu'un objectif : permettre aux présidents d'université, chefs d'établissement et de service de choisir leurs personnels hors de tout contrôle paritaire.

La gestion au mérite des carrières et des rémunérations

L'ensemble de la politique que nous subissons est orientée dans le sens de l'individualisation des carrières et des rémunérations. Pour concrétiser cette politique, plusieurs outils de management sont peu à peu mis en place.

En 2008, les agents ont participé à leur premier entretien professionnel qui aura une incidence sur les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude. Les indemnités pourront également être modulés en fonction des résultats obtenus et validés par ce fameux entretien (cf. l'article 13 du décret du 17 septembre 2007).

La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR), dont l'application partielle débute en 2009 pour la catégorie A, vise à ajuster les indemnités en fonction du poste et des résultats obtenus par l'agent. La cotation des postes en six groupes au sein de chaque corps, remet en cause le libre accès aux postes tel que nous le connaissons avec le mouvement.

C'est la traduction d'une forme semi-privatisée du recrutement et de la fixation des rémunérations à l'opposé de l'égalité de traitement que nous défendons.

Ce que nous revendiquons

La préservation du statut général et des statuts particuliers

Le principe fondamental d'égalité de traitement des fonctionnaires répond à celui, tout aussi fondateur, d'égalité de traitement des usagers. L'un est la raison d'être de l'autre, l'ensemble tissant le lien social indéfectible entre l'État et le citoyen, que celui-ci soit fonctionnaire ou usager.

Ainsi le statut général encadre les droits et obligations de tous les fonctionnaires tout en protégeant l'usager.

Les statuts particuliers, en définissant les corps statutaires, permettent de décliner le statut général à la variété des missions confiées aux fonctionnaires. Ils sont indispensables pour permettre d'organiser, d'une part les recrutements aux niveaux de qualification et, éventuellement, de spécialité requis par les missions de service public dans leur extrême diversité, d'autre part la carrière des agents.

Si le SNASUB est fondamentalement attaché au principe de l'existence de statuts particuliers, il l'est moins au maintien intangible de chacun d'eux. L'apparition de besoins nouveaux peut justifier des évolutions, la création de corps nouveaux, voire la disparition de certains. Par ailleurs, des fusions sont possibles et souhaitables dans les cas de doublons.

Le maintien du recrutement par concours

Le concours administratif, seule voie d'accès impartiale à la fonction publique doit le rester, sauf à prendre le risque de voir l'arbitraire devenir la norme en matière de recrutement. Une brèche a été ouverte depuis la mise en œuvre du décret Sapin qui, tout en permettant une résorption partielle de la précarité dans la fonction publique, a ouvert la porte au recrutement sans concours au pied de la grille indiciaire.



Le SNASUB revendique :

- le maintien du recrutement par concours à tous les niveaux de qualification, même au niveau VI de recrutement (sans diplôme), qui devrait rester marginal dans notre secteur
- Pour tous les autres niveaux, la possession préalable d'un diplôme national, ou de son équivalent, en fonction du niveau de qualification requis.
- La reconnaissance d'équivalence de diplôme à partir de formation continue et de fonctions exercées, à la condition expresse que la validation de cette expérience soit faite par des enseignants et des professionnels du service public non liés hiérarchiquement aux postulants.

Le SNASUB exige des normes nationales en matière de concours et s'oppose à toute forme de recrutement local qui serait laissé à l'initiative des chefs de service, d'établissement ou des présidents d'université.

La résorption de la précarité

La précarité est un phénomène grandissant auquel nous devons faire face même si cela n'est pas un thème nouveau pour le SNASUB. Nous maintenons le cap sur la titularisation.

Dans cette optique, le SNASUB revendique :

- l'arrêt du recrutement de tout personnel non titulaire, sous quelque forme de précarité que ce soit.
- la titularisation sans concours en catégorie C de tous les auxiliaires, contractuels, vacataires qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 2 ans d'ancienneté en équivalent temps plein ;
- l'intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B ;
- l'utilisation de la totalité des crédits de remplacement pour créer des emplois de fonctionnaires titulaires, y compris pour couvrir les besoins de remplacement ;
- la possibilité pour ces personnels d'accéder à une formation appropriée, permettant à ceux qui le souhaitent de se présenter aux concours de la fonction publique ;
- l'accès de tous les non titulaires aux indemnités.

La satisfaction de ces revendications implique la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins, à tous les niveaux de qualification requis. Cela implique également la création d'emplois de titulaires remplaçants dans tous les corps.

La reconnaissance collective des qualifications et le droit à la carrière

Le management actuel prétend substituer les notions de «performance individuelle» à celle d'efficacité collective, et de «compétence» à celle de qualification. Il ne s'agit pas d'une simple question sémantique. Il y a des enjeux importants qu'il faut cerner. Les compétences relèvent

de l'individu, sont variables d'une personne à l'autre. Les qualifications sont définies par des niveaux de diplômes nationaux et ouvrent droit à des niveaux de rémunération égaux pour tous. Le recours à la notion de compétences sert aux employeurs à sous rémunérer les salariés en diluant les repères collectifs. Il a pour conséquences de mettre en concurrence les agents entre eux pour percevoir la meilleure part indemnitaire et progresser plus vite dans la carrière

C'est pourquoi le SNASUB s'est opposé d'une part à la réforme du statut des attachés et d'autre part à la mise en extinction du corps des CASU. L'un étant le préalable à l'autre. Donner des responsabilités supplémentaires aux uns sans formation spécifique supplémentaire et sans réelle revalorisation ; ne laisser aux autres que la sortie de l'emploi fonctionnel, participe de la même volonté de casser les statuts et faire fonctionner l'administration à moindre coût avec des personnels plus malléables.

Le SNASUB n'accepte pas le principe des postes à profil et considère que les emplois fonctionnels généralisés contredisent le principe cardinal de la Fonction Publique de la séparation du grade et de l'emploi.

Parce qu'il défend l'indépendance du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions, le SNASUB réaffirme son attachement au maintien d'un corps d'encadrement administratif supérieur formé, reconnu et revalorisé, ayant vocation à occuper des postes de haut niveau de responsabilité et débouché de carrière pour les ADAENES.

C'est pourquoi nous revendiquons la réouverture immédiate des concours de recrutement et une nouvelle définition du statut des personnels d'encadrement.

La catégorie C, avec des corps à quatre grades et deux niveaux de recrutement, ne permet toujours pas à la plupart des personnels d'accomplir de vraies carrières et ne tient pas compte des qualifications qu'ils détiennent et mettent en œuvre, en exerçant souvent des fonctions de niveau B et même parfois A.

La catégorie B n'a pas connu de réelle revalorisation. Le CII était une réponse –bien sûr insuffisante – à la revendication de requalification des emplois en A. Le projet de réforme supprimant le CII constitue un recul.

A l'opposé de cette politique, nous exigeons :

- la requalification massive des emplois pour la porter à hauteur de la technicité effectivement détenue les personnels et justifiée par la nature de leurs missions.
- la reconstruction globale de la grille indiciaire qui offre une revalorisation et un élargissement des carrières pour tous.

Défendre les droits collectifs

Action sociale

L'entrée en vigueur des responsabilités et compétences élargies (RCE) pour 30 Universités a montré que l'action sociale en faveur des personnels n'allait pas de soi puisqu'il a fallu une « négociation » entre le ministère des Comptes publics et le MENSUR pour que ce qui doit être un droit soit maintenu dans les universités expérimentant la loi LRU !

Le SNASUB revendique les moyens budgétaires nécessaires pour avoir une action sociale en faveur des personnels à la hauteur des besoins et qui soit un droit pour tous : actifs et retraités, titulaires et non titulaires ; répondant aux principes d'égalité et d'équité.

En promouvant la prestation collective, l'action sociale doit permettre aux personnels d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions et être un élément d'attractivité de nos carrières en contribuant au mieux-être du fonctionnaire dans son travail et dans sa vie privée.

Depuis le 1er janvier 2007, le CESU remplace la prestation pour la garde de jeunes enfants. Le SNASUB et la FSU n'ont pas revendiqué le remplacement de cette prestation, qui aurait pu être considérablement améliorée. Par ailleurs, le choix d'un prestataire marchand et non d'un prestataire de l'économie sociale est très contestable.

La reconnaissance des droits des travailleurs handicapés est un combat. Qu'il s'agisse d'une titularisation difficile, de problèmes d'aménagement du poste de travail ou d'insertion, les collègues peuvent compter sur le soutien actif du SNASUB. Sont en jeu la reconnaissance du droit à la différence et à la compensation du handicap. Si l'action sociale est bien un élément de la gestion des personnels, elle ne saurait pour autant se substituer ni à la politique salariale, ni être réduite à pallier les carences de l'administration.

Le 6^e congrès du SNASUB-FSU se tiendra à Bussang dans les Vosges



LE SITE OFFICIEL DU TOURISME EN

LORRAINE

www.tourisme-lorraine.fr

Pour le SNASUB, les revendications collectives demeurent une priorité parce qu'elles garantissent l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires. Le SNASUB s'oppose donc à la stratégie de GRH prônée par le ministère qui favorise l'action sociale individuelle au détriment du collectif.

Il convient donc de

- favoriser la restauration collective ;
- impulser un élan prioritaire pour le logement social ;
- élargir les conditions d'attribution de l'ensemble des prestations et notamment des chèques vacances ;
- augmenter les plafonds d'attribution et le montant des aides ;
- élargir à l'ensemble des agents les possibilités d'accès aux loisirs ;
- créer une action sociale en faveur des personnels retraités (prestation dépendance).
- créer un véritable accompagnement à la prise de poste et l'aménagement des postes de travail pour les personnels handicapés.

Défense du paritarisme (CAP CTP)

Au moment où la gestion individuelle tend à nier le besoin de gestion collective, il est important de réaffirmer l'attachement du syndicat au rôle des commissions paritaires

Le rapport Silicani ou la fin du contrôle paritaire sur les mouvements

Dans ce rapport, l'avis des CAP dans le cadre des opérations de mutations disparaît. En revanche apparaît la notion de recrutement en cours de carrière.

Chaque fonctionnaire voulant changer d'affectation devra effectuer des démarches auprès du service souhaité, comme c'est déjà le cas dans la FP territoriale. La structure d'accueil sera libre d'accepter ou non sans aucun contrôle paritaire. La convention d'affectation qui liera le fonctionnaire candidat fixera les missions confiées, les objectifs à atteindre et la durée de l'occupation du poste. Cela signifie que le fonctionnaire ne décidera plus le moment où il souhaite changer de poste mais c'est la convention d'affectation qui en déterminera le terme.

Le rapport Silicani prétend réduire à néant le rôle des CAP, gommant les garanties collectives que cela représente, or c'est dans ce cadre que les élus du personnel peuvent assurer la défense des collègues et faire valoir le respect des règles de gestion dans la transparence, notamment concernant l'égalité de traitement des agents d'un même corps. Il entend substituer le contrat au statut. Nous en demandons la non application.

Les élus SNASUB sont les élus de tous les personnels, syndiqués et non syndiqués, ce sont leurs avocats face à l'administration.

Ils défendent individuellement tous les collègues en s'appuyant sur les revendications collectives. Au moment où certains principes fondateurs de la fonction publique comme l'équité ou l'égalité de traitement sont mis à mal, au moment où la notation est remplacée par une évaluation non quantifiée, et donc difficilement mesurable ; alors que la notion de mérite est utilisée par l'administration pour justifier des promotions en dehors de tout barème ou pour faire varier la part indemnitaire de la rémunération en dehors de tout contrôle, les commissaires paritaires sont le dernier rempart pour éviter aux collègues l'arbitraire et le clientélisme.

Le principe des postes à profil ou des emplois fonctionnels et leur développement faussent le mouvement ou le réduisent à l'enregistrement des choix de l'administration, ce n'est pas tolérable.

Nous réaffirmons qu'un fonctionnaire a vocation à occuper tous les emplois du corps auquel il appartient. La formation initiale et continue, l'ancienneté et l'expérience, garantissent les compétences des personnels.

Les CAP des outils de défense individuelle et collective à conserver et à développer

Les attaques sur le paritarisme sont nombreuses mais il faut refuser tous les projets qui tendent à réduire le champ des compétences des CAP aux seules questions relatives aux mesures disciplinaires et au licenciement. Les mutations, l'avancement, l'évaluation, les réductions d'ancienneté doivent demeurer de la compétence des CAP !

De plus, les conditions de travail liées notamment aux suppressions de postes et aux exigences de l'institution développent une véritable souffrance au travail chez les collègues qui sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'être défendus.

Les réformes structurelles qui ont une incidence sur les conditions de travail devraient être débattues avec les Commissaires Paritaires : regroupements comptables, mutualisations, suppressions de structures (IA, DRJS, DDJS, CREPS) et pas seulement le cas échéant dans de pseudo groupes de travail ou être mis en place sans concertation.

Nous revendiquons un élargissement des compétences des CAP.



Les Comités techniques paritaires

Les CTP sont saisis pour examiner les questions concernant les postes, l'organisation des services et la formation. Lorsque les suppressions de postes y sont présentées, la FSU et le SNASUB y mènent un combat pour exiger de l'Administration des explications, exposer nos revendications et surtout diffuser aux personnels les projets de l'Administration. Contre la volonté des Recteurs et de certains Présidents d'Université d'aller vite et d'assimiler les CTP à des chambres d'enregistrement, le SNASUB entend en faire une instance de débat, d'information et de revendication sans complaisance. Il se prononce pour la mise en place de CTP locaux dans les rectorats, les IA, les CROUS.

Les comités d'hygiène et de sécurité

Depuis l'automne 2007 sont engagées à la Fonction Publique des négociations sur les « conditions de travail et emploi des seniors », titre réfuté par la FSU qui a obtenu des avancées, dont celle que laisse présager le projet de décret relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à un agent cancérigène, mutagène ou toxique.

Des pistes de réflexion sont proposées.

Il s'agit de

- Développer la connaissance, assurer la prévention et le suivi des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel
- Réformer les instances de pilotage et décloisonner les approches entre fonctions publiques et avec le secteur soumis au code du travail
- Renforcer les fonctions de conseil, d'inspection et de pilotage
- Améliorer la chaîne administrative et médicale des traitements des congés pour raisons de santé : Le congrès 2009 du SNASUB devra s'interroger sur les avancées qu'elles contiennent et sur les dangers qu'elles peuvent receler.

Les conditions de travail des personnels et les maladies professionnelles sont examinées en CHS.

Le SNASUB prend toute sa place dans ces instances pour y faire respecter les normes de sécurité et d'hygiène et revendique le droit à la médecine de prévention et à la médecine du travail.

Erratum

Une « coquille » s'est glissée dans le Convergences spécial Congrès de janvier. A la page 30, vote n° 26, article 12, il faut lire dans la proposition de modification statutaire « : ...Supérieur – Bibliothèques... » et non « ...Supérieur Bibliothèques... ». Il s'agit en effet de deux secteurs distincts.

Précision

Dans le même journal, page 31, vote n° 30, article 14, la proposition de suppression du membre de phrase « outre les 30 membres de la CAN élus par les syndiqués s'explique par le fait qu'elle est redondante par rapport à la suite de cet article, qui prévoit bien que ces 30 membres font partie du congrès.

Liste d'Action Unitaire et Revendicative

Motion d'orientation

Texte de la Liste d'Action Unitaire et Revendicative (LAUR) à l'initiative d'Unité et Action (U&A), de Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant (PRSI) et de camarades hors tendance

« Seule l'action collective paye »

Parce qu'il est porteur d'un syndicalisme combatif de défense individuelle et collective de tous les collègues, le SNASUB-FSU ne renonce pas à la mobilisation des personnels en échange de pseudo avancées catégorielles. Il affirme que les régressions sociales à l'œuvre aujourd'hui ne sont pas une fatalité.

I – Le contexte politique et social

La crise actuelle découle directement de toutes les politiques qui veulent imposer, au nom du libéralisme, une déréglementation généralisée de l'économie et du travail en France, en Europe et dans le monde.

C'est dans ce contexte que les salariés, les chômeurs et leurs organisations sont aujourd'hui confrontés à des attaques d'une violence et d'une brutalité inédites qui visent particulièrement les services publics et la fonction publique. La précarisation et l'externalisation en sont un des signes.

C'est bien à une politique ouvertement réactionnaire que nous sommes confrontés, dissimulant derrière le masque de la prétendue « réforme » une authentique contre-réforme sociale. Ce n'est pas un hasard si un dirigeant du MEDEF pouvait écrire récemment qu'il fallait « en finir avec le programme du Conseil National de la Résistance » qui, en réponse à la mobilisation des masses à la Libération, a jeté les

bases de la plupart des garanties collectives construites depuis plus de 60 ans.



Ariette Lemaire

Il s'agit de la volonté assumée de :

- Casser la protection sociale solidaire,
- Dépecer le code du travail,
- Comprimer les salaires,
- Anéantir le système de retraites par répartition,
- Démanteler le statut de la Fonction publique,
- Détruire les services publics,
- Restreindre le droit de grève,
- Massacrer le service public d'éducation, de la maternelle à l'université,
- Asphyxier la recherche publique pour la privatiser.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) constitue le cadre actuel de cette régression générale du Service public qui concerne l'ensemble de nos secteurs : collèges et lycées (EPL), administrations centrales, académiques et départementales (Services), Enseignement supérieur et recherche, Bibliothèques, Culture, CROUS, Jeunesse et Sports.

Les effets cumulés des régressions subies depuis plusieurs années conduisent à un affaiblissement des repères collectifs, et d'abord du statut de la fonction publique.

Dans le même temps, l'organisation de la résistance et de la lutte est compliquée par le morcellement du

mouvement syndical et le déficit d'alternative politique. Néanmoins, certaines luttes comme celle contre le CPE et la réforme Darcos des lycées ont permis de montrer que, même dans ce contexte, on peut faire reculer le gouvernement. Et la récente mobilisation massive du 29 janvier apporte un démenti cinglant aux propos méprisants du Président de la République sur les grévistes.

En outre, pour tenter de rendre sa politique « socialement acceptable », le gouvernement se pare des oripeaux d'un prétendu « dialogue social » et cherche à conclure des accords dont il espère qu'ils pourraient désamorcer les revendications des salariés. A cet égard, nous ne pouvons ignorer le fait que certains dirigeants syndicaux aient pris le parti d'accompagner, à des degrés divers, les mesures de régression à l'œuvre.

Ce n'est pas le choix que nous faisons, car nous pensons que dans ce contexte, les personnels doivent pouvoir compter sur une organisation syndicale unie et déterminée.

Avec la FSU, le SNASUB résolument unitaire doit incarner la résistance et la promotion du Service public contre toutes les politiques qui veulent le briser. Pour y parvenir, le SNASUB fait le choix de la lutte, de la mobilisation victorieuse.



Jacques Aurigny

**Liste d'Action Unitaire et Revendicative (LAUR),
à l'initiative d'Unité et Action, de PRSI et de camarades hors tendance :
une liste de militants académiques et nationaux**

	Nom	Prénom	Corps	Secteur	Académie	Tendance
1	Lemaire	Arlette	IGE RF	Services	Nancy-Metz	U&A
et 1	Aurigny	Jacques	CASU	EPLÉ	Paris	U&A
3	Eliot	Françoise	SAENES	EPLÉ	Reims	U&A
4	Boyer	Pierre	ADAENES	CROUS	Créteil	HT
5	Lalouette	Philippe	SAENES	EPLÉ	Amiens	HT
6	Cornillon	Marie-Dolorès	CASU	EPLÉ	Paris	U&A
7	Kas	Fabrice	ADAENES	EPLÉ	Rennes	HT
8	Petit	Hervé	ASS BIB	Bibliothèques	Toulouse	U&A
9	Le Beuvant	Jacques	CASU	EPLÉ	Rennes	PRSI
10	Vecchiutti	Thomas	ADAENES	EPLÉ	Corse	U&A
11	Tournois	Pascal	SAENES	Supérieur	Paris	U&A
12	Mahieux	Yann	ADJAENES	Services	Créteil	U&A
13	Ferrette	François	SAENES	Services	Caen	U&A
14	Magrinelli	Jean-Claude	ADAENES	CROUS	Nancy-Metz	U&A
15	Martin Darmon	Michèle	CASU	Services	Versailles	U&A
16	Castelain	Jean-Christophe	SAENES	EPLÉ	Lille	HT
17	Serrano	Conception	SAENES	Services	Montpellier	U&A
18	Pieprzownik	Pierre	CASU	Retraité	Toulouse	U&A
19	Rampon	Philippe	ADAENES	Services	Grenoble	U&A
20	Lacouture	Sylvie	TECH RF	Services	Versailles	PRSI
21	Limousin	Yves	CED	CRDP	Grenoble	HT
22	Carabini	Jean-Claude	SAENES	EPLÉ	Bordeaux	HT
23	Martinez	Mylène	ADAENES	EPLÉ	Montpellier	U&A
24	Giral	Julien	SAENES	Supérieur	Créteil	U&A
25	Wilner	Jacqueline	APAENES	Retraîtée	Reims	HT
26	Santelli	Marie-Christine	CONSERVATEUR	BIB	Aix-Marseille	U&A
27	Boche	Alexis	ADAENES	Supérieur	Orléans-Tours	U&A
28	Manonviller	Jean-Christophe	SAENES	Supérieur	Versailles	HT
29	Sonrel	Christophe	ADAENES	J & S	Nancy-Metz	U&A
30	Fouchou-Lapeyrade	Eric	CASU	EPLÉ	Lille	U&A
31	Faliero	Marie-Laure	CONSERVATEUR	BIB	Toulouse	HT
32	Arpin	Martine	SAENES	Services	Lyon	HT
33	Macina	Michel	ADJAENES	Services	Créteil	U&A
34	Gipoulou	David	CASU	EPLÉ	Limoges	HT
35	Guerot	Denis	ADAENES	EPLÉ	Clermont-Ferrand	U&A
36	Silveri	Antonia	ADJAENES	Services	Nice	HT
37	Moulehiawy	Abdel	ASI RF	CNED	Grenoble	U&A
38	Pinon	Jean-Luc	ADAENES	EPLÉ	Rennes	HT
39	Bourgeois	Marie-Reine	ADJAENES	Supérieur	Reims	U&A
40	Destrem	Hélène	ADAENES	EPLÉ	Bordeaux	HT
41	Chatoux	Marcel	SAENES	Services	Aix-Marseille	HT
42	Ramondou	Dominique	ADJAENES	Supérieur	Toulouse	U&A
43	Gouhier	Martine	ADT RF	Supérieur	Paris	HT
44	Hinsinger	Chantal	SAENES	EPLÉ	Poitiers	U&A
45	Roussel	Claude	SAENES	Services	Montpellier	U&A
46	Guillaume	Françoise	SAENES	EPLÉ	Grenoble	U&A
47	Cavallucci	Rémy	ADAENES	EPLÉ	Versailles	HT
48	Welsch-Floremont	Chantal	ADJAENES	EPLÉ	Nancy-Metz	U&A
49	Buchet	Mauricette	ADJAENES	EPLÉ	Aix-Marseille	HT
50	Mamoul	Suzanne	SAENES	EPLÉ	Toulouse	HT
51	Gaini	Gille	ADAENES	EPLÉ	Aix-Marseille	U&A
52	Pommares	Jacqueline	SAENES	Supérieur	Bordeaux	HT
53	Larroque	Christine	ADAENES	EPLÉ	Versailles	HT
54	Desbureaux	Sylvain	SAENES	Supérieur	Amiens	HT
55	Pourpuèch	Yvette	ADJAENES	Services	Strasbourg	HT
56	Banuls	Jérôme	IGE RF	Supérieur	Toulouse	HT
57	Puicercus	Martine	SAENES	EPLÉ	Paris	HT
58	Devaux	Agnès	ADAENES	Supérieur	Rouen	HT
59	Delannoy	Benoît	TECH RF	Services	Caen	U&A
60	Le Tuhaut	Patrick	CASU	Retraité	Paris	PRSI

Liste d'Action Unitaire et Revendicative

Motion d'orientation

II – Pour la satisfaction des revendications, contre la précarisation des conditions de vie et de travail, vive la solidarité, vive l'action syndicale !

La situation faite aux salariés confirme le caractère indispensable de leur organisation collective. Contre l'individualisation croissante produite par l'affaiblissement des droits collectifs, les personnels ont besoin de tisser des liens de solidarité.

C'est indispensable pour peser plus fort, faire respecter les droits et pour faire aboutir nos revendications de fonctionnaires :

- Défense du statut de la Fonction publique et des statuts particuliers,
- Résorption de la précarité, par titularisation des agents non titulaires,
- Abandon de la RGPP et de toutes les mesures ou projets qui lui sont liés,
- Abrogation de la loi LRU,
- Restitution des emplois supprimés et créations de nouveaux à hauteur des besoins.

Le SNASUB-FSU, fort de sa représentativité acquise dans les élections professionnelles, fort de ses élu(e)s dans les commissions et comités paritaires, fort de ses équipes militantes, continuera à mettre tout son poids dans la bataille pour défendre pied à pied le paritarisme, les intérêts matériels et moraux des personnels, et dans les indispensables mobilisations interprofessionnelles en défense des acquis sociaux, de la sécurité sociale, des retraites par répartition, et pour l'augmentation générale des salaires.

A cet effet, le SNASUB avec la FSU milite pour que l'unité inter-catégorielle et interprofessionnelle la plus large soit réalisée.

Enfin, le SNASUB-FSU ne peut faire l'économie de participer à la réflexion et à l'action pour transformer le monde, pour le rendre juste et solidaire. Notre syndicalisme ne saurait se satisfaire de cette société dans laquelle l'accaparement des richesses par quelques-uns provoque injustices et précarité inacceptables. C'est le fondement de notre attachement aux services publics, à l'école publique, à leur défense, leur amélioration, leur développement et leur démocratisation, tant ils peuvent contribuer à lutter contre les inégalités existantes.

III - De quel syndicalisme avons-nous besoin ?

Les personnels ont besoin d'un SNASUB-FSU plus fort, plus efficace dans l'organisation de leur combat pour défendre le service public et la fonction publique. Le fait qu'il regroupe les personnels de plusieurs filières, qu'ils soient titulaires ou précaires, de catégorie A, B ou C exerçant dans l'enseignement scolaire (services et EPLE), dans l'enseignement supérieur, dans de grands établissements nationaux, à la Culture et à Jeunesse et Sports, peut constituer à cet égard un atout. Au sein du SNASUB, les secteurs ne sont ni autonomes ni en concurrence mais doivent se conforter mutuellement. La liste Laur entend la demande forte d'une meilleure organisation et ne sera pas la liste du statu quo. C'est la raison pour laquelle des modifications substantielles sont proposées dans la motion d'organisation que nous présentons ci-contre.

Le SNASUB-FSU doit conforter son rôle d'information et de mobilisation des collègues : nous sommes pour un syndicalisme de lutte, qui négocie dans le cadre de la construction d'un rapport de forces s'appuyant sur les revendications et la mobilisation des personnels, comme nous en avons fait la

démonstration à l'occasion de la réforme de la notation et de l'évaluation de 2005.

Face à la rhétorique sur l'inefficacité des grèves et des syndicats, nous devons proposer l'action unitaire qui ne peut se construire que sur les revendications des personnels.

La FSU et le SNASUB doivent jouer un rôle moteur en prenant des initiatives, quelle que soit l'attitude finale des autres fédérations ou confédérations, en particulier dans les secteurs où la FSU est majoritaire. La recherche de l'unité s'adresse autant aux salariés qu'à leurs organisations.

La division syndicale est un frein à la mobilisation victorieuse. La réaffirmation de notre volonté de réunification syndicale, à l'heure de la réforme de la représentativité des organisations syndicales, ouvre à nouveau un débat public dans lequel nous devons être une force de proposition sur une position claire. Nous voulons l'unité syndicale pour, tous ensemble, défendre nos revendications, stopper les remises en cause des droits et garanties collectifs, entreprendre leur reconquête et leur extension.

C'est sur cette orientation que nous rassemblerons les personnels pour décider avec eux de l'action en ouvrant une réelle perspective de sa généralisation.

Liste d'Action Unitaire et Revendicative

Motion d'orientation

IV – Motion d'organisation

Le SNASUB connaît une crise de fonctionnement : trop de tâches et pas assez de militants pour les prendre en charge.

Elle a des conséquences sur notre fonctionnement : une sous fréquentation des instances (SN, BN, CAN) et un manque de réflexion et de travail collectifs font que l'élaboration, l'écriture, l'organisation sont d'abord le produit du travail d'individus. Il en émerge des crispations internes allant au-delà de légitimes désaccords sur l'orientation. Nous devons donc mieux organiser le SNASUB. C'est l'objet des propositions qui suivent.

Renforcer les équipes militantes :

Il faut élargir le nombre d'adhérents susceptibles de s'investir dans le fonctionnement du syndicat et leur donner l'envie et les moyens de devenir militants.

Des rendez-vous nationaux réguliers pour une mise en commun des pratiques militantes :

- Faire de nos instances statutaires nationales de réels collectifs militants.
- Organiser des sessions régulières de formation : pour les équipes militantes académiques, les trésoriers et les instances académiques ; pour les commissaires paritaires, autour des élus en CAPN, CAPA, CPE et CCP(R).
- Tenir, autant que de besoin, des réunions de secteurs ou d'élus de secteurs ou des réunions nationales sur des thèmes précis : la préparation des élections professionnelles par exemple.

Une politique ambitieuse de (re)construction et de renforcement des équipes militantes :

Il faut suivre la syndicalisation, la construction et la vie des équipes militantes dans toutes les académies et les grands établissements. Pour cela, nous avons besoin d'un(e) camarade membre du SN responsable de ce travail : secrétaire à la vie syndicale, chargé(e) de suivre les sections académiques et de préparer les instances nationales (documents, présence des membres...).

Au-delà, il nous faut :

- Elaborer des moyens de communication qui permettent aux équipes de diffuser rapidement nos positions : listes de diffusion, maquettes-type...

- Participer activement à tous les niveaux à la vie de la FSU pour disposer de la vision inter-catégorielle (au sens fédéral) de notre syndicalisme, intégrer les équipes militantes fédérales aux niveaux national, régional et local.

Développer l'attractivité de notre syndicalisme indépendant et combatif

Pour rendre notre syndicalisme plus attractif, il faut à la fois mieux populariser nos positions et favoriser un fonctionnement collectif qui permette à chacun de s'exprimer et de participer aux prises de décisions.

Pour une communication nationale plus complète :

Au-delà de Convergences mensuel, irremplaçable, à la confection duquel l'ensemble des membres du BN doit participer, il faut :

- un site internet national attractif et tenu à jour.
- un bulletin interne, papier et/ou numérique, envoyé régulièrement aux membres de la CAN qui ferait le point sur l'actualité importante.

- des relevés de conclusion ou de décisions de chacune de nos instances.

- des communiqués de presse réguliers, des motions d'actualités qui expriment nos positions à un moment donné en direction des syndiqués et de tous les collègues.

- des comptes-rendus d'audience, des CAPN des CTPM, etc. pour rendre lisible l'ensemble des interventions que nous sommes amenés à faire dans les audiences, instances ou groupes de travail.

Pour un fonctionnement collectif et démocratique, qui donne envie de s'investir

Les absences dans les instances des membres élus doivent être une exception (cf. charte de l'élu). Il faut maintenir un lien permanent entre les académies et les instances nationales.

- Mieux les préparer : élaborer un calendrier prévisionnel, envoyer en amont les documents préparatoires pour réflexion et mandatement.

- Revisiter l'articulation entre les commissions transversales et de secteurs et les plénières pour trouver l'équilibre entre les discussions relatives à la stratégie syndicale et celles relevant de l'actualité corporative.

- Permettre la réalité de nos secteurs en formalisant leur fonctionnement et maintenir le délibératif et l'exécutif exclusivement dans nos instances inter-catégorielles : le SN, le BN et la CAN.

La liste LAUR informe de sa volonté, si elle est placée en position majoritaire par le vote des adhérents, de présenter deux camarades comme co-secrétaires généraux au vote des instances : Arlette Lemaire et Jacques Aurigny.

Résister et construire tous ensemble

Liste d'ouverture à l'initiative d'École Émancipée, de Pour un Syndicalisme de Lutte, et de camarades hors tendance

Motion d'orientation

Un contexte politique et social de crise !

La crise internationale actuelle découle directement de toutes les politiques qui veulent imposer, au nom du libéralisme, une déréglementation généralisée de l'économie et du travail.

La situation internationale accroît les incertitudes et les risques qui pèsent sur la situation économique, sociale et politique. Les guerres, la pauvreté, les épidémies, la famine ou la crise écologique frappent en premier lieu les populations les plus faibles et traduisent la folie d'un système basé sur la course au profit. Les migrants qui tentent de fuir cette misère se heurtent à la politique honteuse des charters et des barbelés. Les libertés et les droits démocratiques sont abaissés et l'action militante criminalisée.

C'est dans ce contexte que nous sommes confrontés à des attaques contre les services publics et la fonction publique. Cette politique brise les cadres de solidarité, remet en cause le droit du travail et tous les droits fondamentaux des salariés. Dissimulée derrière le masque de la "réforme", elle est authentiquement réactionnaire.

La lutte que nous menons contre cette politique est affaiblie par l'accompagnement ponctuel ou systématique des réformes par des directions syndicales. Cette stratégie nuit à l'unité nécessaire aux succès des mobilisations et cède aux mirages de concertations qui ne constituent pas un "dialogue" et n'ont rien de "social". Imposer au gouvernement une véritable négociation signifie construire les mobilisations,

développer le rapport de force en faveur des salariés et leur en donner la maîtrise en rendant compte auprès d'eux. Or, notre action collective est trop souvent desservie par des modes de mobilisation inefficaces : partiels, mal coordonnés et souvent dépassés.

Dans ce contexte, avec la FSU, le SNASUB doit incarner la résistance et le développement du service public contre toutes les politiques voulant le briser. Le SNASUB doit faire le choix de la lutte et de la mobilisation victorieuse.



Marie Ganozzi

Or, notre syndicat peine à faire des propositions de revendications et d'actions réellement capables de mobiliser les collègues. Il ne parvient que partiellement à analyser l'évolution des secteurs où nous intervenons. Paralysé par l'attentisme et l'absence de prise en compte démocratique de ses différentes sensibilités, il est dans l'incapacité de renouveler sa direction et son fonctionnement.

Le SNASUB s'endort, réveillons-le !

Ce qu'il faut combattre !

- **La réduction générale du service public** qui, dans nos secteurs, est rétréci et concentré (EPLE et Services), démantelé (administration centrale, Jeunesses et sports), diminué et dénaturé (Culture), sinistré (Bibliothèques), éclaté en "entreprises" autonomes et concurrentes (Enseignement supérieur), peu à peu privatisé (CROUS), le tout dans un contexte de réduction des moyens et de suppressions de postes par la mise en place de la RGPP.

- **L'affaiblissement voire la disparition de nos statuts** (ASU, ITRF et Bibliothèques...) qui protègent les fonctionnaires - et par là, le service de l'intérêt général - de l'arbitraire administratif, du clientélisme et des pressions politiques partisans.

- **La généralisation de l'arbitraire** dans la gestion de nos carrières et de nos rémunérations à travers l'évaluation individuelle des agents ou des services qui encourage la mise en concurrence sous prétexte de reconnaissance du mérite, la rémunération "à la performance" (avec la PFR) et la modulation croissante des régimes indemnitaires selon "la manière de servir" qui esquivent la question de la revalorisation de l'ensemble des salaires, la généralisation des "postes à responsabilité particulière", la mobilité forcée débouchant sur les licenciements de fait, etc.

- **L'extension massive de la précarité** qui hypothèque l'avenir des personnels à travers les suppressions des emplois statutaires et la généralisation des emplois sous contrats.

Résister et construire tous ensemble

Nos candidat(e)s

1	Marie	Ganozzi	Adjointe technique	C	Supérieur	Lyon
2	Anne-Marie	Pavillard	BAS	B	Bibliothèques	Versailles
3	Jean-François	Besançon	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
4	Danièle	Patinet	SAENES	B	Supérieur	Dijon
5	Bernard	Teissier	IGE	A	Supérieur	Lyon
6	Cédric	Dameron	Bibliothécaire	A	Bibliothèques	Paris
7	Béatrice	Bonneau	Conservateur	A	Bibliothèques	Paris
8	Antoine	Meylan	Bibliothécaire	A	Bibliothèques	Bordeaux
9	Henri	Fourtine	Magasinier principal	C	Bibliothèques	Créteil
10	Monique	Bedois	Adjointe administrative	C	EPLÉ	Poitiers
11	Laure	Lahaye	Contractuelle	A	Bibliothèques	Paris
12	Michel	Dissoubray	ADAENES	A	Supérieur	Nancy-Metz
13	Valérie	Faucheux	SAENES	B	Supérieur	Rennes
14	Brahim	Zahra	Magasinier	C	Bibliothèques	Créteil
15	Christian	Eury	APAENES	A	CROUS	Caen
16	Pierre	Tramonti	Contractuel	C	Bibliothèques	Paris
17	Isabelle	Le Dreff	SAENES	B	Services	Nantes
18	Antoine	Cochet	IGR	A	Supérieur	Rouen
19	Bruno	Leveder	SAENES	B	Services	Rennes
20	Frédéric	Weisz	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
21	Claudie	Navarro	Adjointe administrative	C	Supérieur	Dijon
22	Yann	Mathé	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
23	Christine	Stotzenbach	Conservateur général	A	Bibliothèques	Créteil
24	Céline	Perez	SAENES	B	CROUS	Nancy-Metz
25	Olivier	Lequeux	BAS	B	Bibliothèques	Paris
26	Jean-Luc	Debayle	ADAENES	A	Supérieur	Lyon
27	Huguette	Arnaud	Adjointe technique	C	Supérieur	Lyon
28	Marie-Hélène	Lefebvre	ADAENES	A	Jeunesse et sports	Nantes
29	Gilles	Meyer	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
30	Monique	Viricel	SAENES	B	CROUS	Lyon
31	Yannick	Henrio	Magasinier principal	C	Bibliothèques	Paris
32	Delphine	Quéguiner	BAS	B	Bibliothèques	Paris
33	Françoise	Duplaà	Technicienne RF	B	Supérieur	Bordeaux
34	Stéphanie	Barillot	Adjointe administrative	C	Supérieur	Dijon
35	Gabriel	Fondet	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
36	Nicolas	Favelier	SAENES	B	Services	Lyon
37	Catherine	Revest	Conservateur	A	Bibliothèques	Paris
38	Alain	Jumpertz	Magasinier	C	Retraité	Créteil
39	Christian	Viéron Lepoutre	BAS	B	Bibliothèques	Besançon
40	Georges	Gottlieb	Bibliothécaire	A	Bibliothèques	Paris
41	Virginie	Kilani	Adjointe technique	C	Supérieur	Dijon
42	Antonio	Carucio	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
43	Bettina	Cordova	BAS	B	Bibliothèques	Paris
44	Saïd	Sendid	ASI	A	Supérieur	Nancy-Metz
45	Catherine	Uda	Contractuelle	B	Bibliothèques	Paris
46	Mireille	Russier	BAS	B	Retraitée	Créteil
47	Jean-François	Jézéquel	ADAENES	A	CROUS	Paris
48	Patricia	Geschlecht	Magasinier principal	C	Bibliothèques	Nancy-Metz
49	Ramon	Alvarez	IGR	A	Supérieur	Grenoble
50	Nora	Benhaddad	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
51	Chantal	Masson	SAENES	B	Supérieur	Dijon
52	Béatrice	Roussier	Conservateur	A	Bibliothèques	Paris
53	Eve	Rothberg	Technicienne RF	B	Supérieur	Lyon
54	Karine	Fournier	Chargée d'études documentaires	A	Bibliothèques	Paris
55	Michelle	Morvan	SAENES	B	Services	Nantes
56	Idriss	Kheroua	Vacataire	C	Bibliothèques	Paris
57	Marie-Paule	Lavergne	IGE	A	Supérieur	Bordeaux
58	Olivier	Vô-Tân	Magasinier	C	Bibliothèques	Paris
59	Sylvie	Courtier	SAENES	B	Supérieur	Nantes
60	Dominique	Gérardin	Conservateur	A	Retraité	Lille

Motion d'orientation



Ce qu'il faut gagner !

La possibilité pour toutes et tous de vivre dignement des revenus de leur travail, avec un emploi stable...

- une augmentation générale des salaires ;
- une réelle amélioration des carrières ;
- un statut commun plus avantageux ;
- le recrutement massif de fonctionnaires, permettant l'arrêt définitif de la précarité ;
- les convergences et l'unification par le haut de nos revendications à l'échelle européenne ;

...pour un service public bénéficiant enfin des moyens lui permettant de contribuer à rendre notre société plus juste et plus solidaire.

Ce qu'il faut construire !

Une organisation qui se mette entièrement au service de l'action, des personnels et du service public.

- Des secteurs permanents d'activité, professionnels et transversaux, pour analyser correctement et proposer des formes de lutte dynamiques en lien avec la FSU et avec les autres syndicats.
- Des collectifs d'animation de ces secteurs, travaillant de manière permanente et sous la responsabilité des instances statutaires, qui soient enfin ouverts plus largement aux syndiqués afin de favoriser le travail collectif, le débat d'idées et la relève militante.

- Des réunions des instances nationales plus efficaces et fraternelles qui donnent envie d'y participer plutôt que de les fuir !

- Un lien solide entre les instances nationales et les sections académiques et locales par une information régulière.

- Le renforcement et le renouvellement des équipes militantes en donnant envie et en permettant à tous les syndiqués qui le souhaitent de participer au travail collectif.

Une action plus fédérale et unitaire : public, privé, tous ensemble !

- Un travail commun qui unifie les revendications et les mobilisations, avec les syndicats de la FSU ayant la même diversité de catégories de personnels ou intervenant dans les mêmes secteurs.

- Une réflexion dans la FSU sur la recomposition syndicale ayant pour objectif la convergence des syndicats refusant l'accompagnement cynique ou résigné des contre-réformes.

- Une action s'inscrivant dans les mobilisations des personnels, promouvant la démocratie et les assemblées générales pour décider des revendications et de la conduite des luttes, favorisant les coordinations et les comités de mobilisation et associant les usagers aux luttes ; le syndicat n'a pas à s'effacer dans les luttes mais doit aider par son orientation et sa force militante à leur auto-organisation.

- Une bataille pour la convergence des luttes, fédérant les revendications, où les journées d'action ne restent pas sans lendemain, mais contribuent à créer les conditions de mobilisations victorieuses. Sur les questions centrales pour tous les

Ce qu'il faut gagner !

SALAIRES

Une augmentation générale des salaires : +300 euros minimum pour tous et pas un salaire à moins de 1600 euros nets pour réduire les inégalités en relevant davantage les bas salaires, en défendant le pouvoir d'achat de tous en indexant les salaires sur les prix ; l'intégration des régimes indemnitaires dans les salaires.

CARRIÈRES

Une réelle amélioration des carrières à partir d'une refonte des grilles indiciaires (début de carrière du C à 1600 euros) qui permette un rythme d'avancement égal et accéléré pour tous et un départ en retraite avec une pension de 1600 euros minimum à 37,5 annuités et l'âge de référence à 60 ans.



Cédric Dameron, Jean-François Resançon et Henri Fourtine

salariés (contre les licenciements, pour l'emploi, les salaires, les retraites, la protection sociale, le logement...), il est nécessaire pour gagner de construire une grève générale interprofessionnelle en prenant appui sur les résistances en cours.

Motion d'orientation

Les revendications essentielles pour les salariés

STATUTS

Un statut commun plus avantageux, dans le cadre réaffirmé de la fonction publique de l'État, pour tous les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques.

EMPLOI ET PRÉCARITÉ

Le recrutement massif de fonctionnaires, permettant l'arrêt définitif de la précarité avec la titularisation des agents non titulaires ayant un an d'ancienneté cumulée, avec un reclassement basé sur l'ancienneté ; des emplois à temps complet au lieu de cumul à temps partiels.

EUROPE SOCIALE

Les convergences et l'unification par le haut de nos revendications : salaire, protection sociale, services publics...

Ce qu'il faut construire !

Pour améliorer le fonctionnement du SNASUB

Le SNASUB manque de militants, ce qui entraîne la sous fréquentation et la mauvaise préparation des instances, leur manque de renouvellement, le surinvestissement de quelques camarades, un manque de réflexion et de travail collectifs. Nous devons mettre en œuvre des réponses à ces problèmes au cours du prochain mandat. Certaines solutions passent par l'adoption de plusieurs propositions de modifications statutaires que nous vous demandons de soutenir dans les congrès académiques (votes n°8, 13, 14, 27, 28, 32, 38 et 40).

MIEUX TRAVAILLER

- Un travail des instances préparé avec un calendrier prévisionnel des séances et des documents préparatoires aux travaux pour réflexion et mandatement.
- Un débat favorisé par la limitation du temps de parole de toutes les interventions.
- Des secteurs permanents d'activité professionnels et transversaux (votes n°14 et 40), pour analyser et proposer des formes de lutte dynamiques en lien avec les salariés mobilisés, la FSU et les autres syndicats.
- Des collectifs d'animation de ces secteurs travaillant en permanence et sous la responsabilité des instances délibératives, comme la commission administrative nationale (CAN) ou les commissions administratives académiques (CAA) et exécutives, comme le secrétariat national, le bureau national ou les bureaux académiques (vote n°27).
- Des sections locales renforcées, mieux reconnues et soutenues (votes n°8 et 38).

MIEUX INFORMER ET RENDRE COMPTE

- Un site Internet rénové, mis à jour en permanence, géré de manière coopérative et pluraliste avec la même attention que notre revue (vote n°32).
- Un *Convergences* national réalisé par

une équipe de rédaction élargie. Des articles repris dans les sites et les revues académiques, départementales et locales.

- Des tracts, des communiqués de presse et des motions d'actualités réguliers et diffusés largement.
- Des comptes rendus d'audience, de commissions paritaires nationales et des CTPM.
- Des relevés de conclusion ou de décisions de nos instances diffusés aux adhérents.

RENFORCER ET RENOUVELER LES ÉQUIPES MILITANTES

- Une participation élargie au travail des instances nationales ou locales et sous leur responsabilité à des syndiqués désireux de contribuer au travail collectif (vote n°13).
- Un renouvellement des équipes militantes favorisé par la rotation des mandats et la limitation de leur cumul ;
- Une répartition équitable des mandats et des décharges.
- Des sessions régulières de formation pour les équipes militantes académiques et les commissaires paritaires.
- Une coordination permanente entre les secteurs, les académies et les instances.
- Une participation active à tous les niveaux à la vie de la FSU afin de profiter pleinement de la vision intercatégorielle de notre syndicalisme.

Un débat enfin ouvert !

Le SNASUB a besoin d'un débat public et ouvert à tous les adhérents afin de définir une orientation claire résultant d'une discussion entre l'ensemble de ses sensibilités et les moyens de la mettre en œuvre dans l'unité.

C'est la seule manière de ranimer le débat démocratique et de garantir la possibilité d'un meilleur fonctionnement. C'est aussi la garantie d'un renouvellement qui respecte les disponibilités réelles des syndiqués militant à différents niveaux.

La diversité n'est pas synonyme de division mais de richesse tant que nous privilégions l'unité et la fraternité. C'est cette démarche combative, déterminée et constructive que nous vous invitons à porter en votant pour la liste **Résister et construire tous ensemble !**



Bernard Teissier

Front Unique

Motion d'orientation

Stopper l'offensive contre nos statuts, nos salaires, nos postes, exige d'œuvrer au front unique des organisations contre le gouvernement Sarkozy Fillon, agir pour que les directions syndicales rompent le dialogue social avec lui. C'est à cela que doit contribuer le SNASUB.

Dans son propre domaine de responsabilité, il doit quitter tous les «groupes de travail» et de «concertations» visant à liquider nos statuts !

Le gouvernement Sarkozy Fillon n'a qu'un objectif : faire payer la crise aux travailleurs

Depuis plusieurs mois, la crise du capitalisme étend ses conséquences désastreuses pour les travailleurs et la jeunesse : plans massifs de licenciements, diminution des salaires, la jeunesse réduite au désespoir de trouver un vrai travail, une vraie qualification.

Le gouvernement Sarkozy Fillon, à l'instar de tous les gouvernements de la planète au service du capital, inonde de milliards banquiers et capitalistes qui sont les responsables uniques de cette crise, et les exonère d'impôts, de cotisations sociales. En même temps, il fait porter à la population laborieuse le poids de la crise en faisant pleuvoir sur elle une avalanche de contre réformes qui toutes **remettent en cause les conquêtes arrachées par des décennies de durs combats** : Le droit à la santé est bafoué par la loi Bachelot : fermetures d'hôpitaux, postes supprimés par milliers. Le code du travail est taillé en pièces, le droit à la retraite de nouveau attaqué etc.

Les 2,5 millions de manifestants du 29 janvier, la grève générale en Guadeloupe, la mobilisation dans les universités l'expriment : les travailleurs veulent combattre le

gouvernement et sa politique
«*Nous ne paierons pas, nous, votre crise*» : ce mot d'ordre surgi des récentes puissantes manifestations en Italie, n'est ce pas celui de tous les travailleurs ?

N'est ce pas le mot d'ordre des travailleurs et jeunes de la Guadeloupe qui se sont rassemblés, réalisant le front unique de leurs organisations sur les mots d'ordre : 200 € de plus pour les bas salaires, blocage des loyers, baisse massive des prix des produits de premières nécessités ? Au-delà de la surexploitation coloniale dont les travailleurs sont l'objet dans les DOM TOM, leurs exigences ne sont elles pas les nôtres ?

Le 29 janvier, 2,5 millions de salariés ont manifesté pour : aucun licenciement, rétablissement des postes supprimés, augmentation générale des salaires, à bas les privatisations (La Poste par exemple), retrait des contre réformes.

La carte maîtresse dans la manche du gouvernement lui est offerte par la participation des directions syndicales : c'est la carte du « dialogue social »

Et pourtant, il continue...
L'assemblée UMP vote imperturbablement l'avalanche de toutes les lois réactionnaires après avoir voté un budget triennal qui prévoit la bagatelle de 120000 postes supprimés de fonctionnaires. Le secret de la réussite du gouvernement Sarkozy Fillon ? Il est par exemple donné par le conseiller de Sarkozy : «*Robert Soubie ne cesse de rappeler l'attachement du chef de l'Etat au contact avec les*

syndicats: Du dialogue, encore du dialogue, toujours du dialogue» (Le Monde du 19 février).

Et c'est un fait qu'il n'est pas un jour sans que Sarkozy, Darcos ou autre Péresse n'avancent comme seule réponse face à la mobilisation des travailleurs, la relance des



Eric Panthou

concertations pour «expliquer», «améliorer» leurs contre réformes et ainsi mieux les faire passer !

C'est ainsi que le 19 février, Sarkozy a pu annoncer triomphalement : «*Toutes les réformes seront mises en œuvre : la réforme de l'hôpital, la réforme du statut des enseignants chercheurs, la réforme des lycées* ».

Il a pu l'annoncer après avoir reçu la veille les dirigeants syndicaux qui lui ont donné pour cela leur blanc seing. Le «sommet social» du 18 février puis celui « spécial Fonction Publique » du 3 mars avaient d'ailleurs été convoqués pour cela : **établir «l'agenda social» des réformes**. Pour le reste, Sarkozy pouvait annoncer une série de mesures toutes contraires aux véritables revendications : au lieu de l'augmentation des salaires, «l'intéressement» aux profits, contre le retrait des plans de licenciements, le financement du chômage partiel, etc.

LISTE : FRONT UNIQUE

Prénom Nom	Grade	Filière	Etablissement	Académie
Eric Panthou	Assistant	Bibliothèque	BCIU Clermont	Clermont-Ferrand
Etienne Valyi	APAENES	ASU	IUFM Lyon 1	Lyon
Michel Clevers	Assistant ingénieur	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Patrice Aurand	Magasinier	Bibliothèque	ENS Cachan	Créteil
Annie Avril	SAENES	ASU	Rectorat Lyon	Lyon
Benoit Linque	Assistant	Bibliothèque	BNF	Paris
Philippe Rouet	Ingénieur	ITRF	Université Saint-Denis	La Réunion
Laurent Quinson	BAS	Bibliothèque	INSA Lyon	Lyon
Dominique Baudry	APAENES	ASU	Université Clermont II	Clermont-Ferrand
Arlette Deville	Technicien	ITRF	CNED Poitiers	Poitiers
Nadir Kesraoui	Technicien	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Michel Saunier	AENES	ASU	CNED Lyon	Lyon
Régine Jalabert	Adjoint administratif	ASU	Rectorat	Clermont-Ferrand
Arnaud Hamel	Assistant	Bibliothèque	BNF	Paris
Isabelle Ardouin	SAENES	ASU	CNED Lyon	Lyon
Jean-Marc Noé	Adjoint technique	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Emmanuelle Pierron	Magasinier	Bibliothèque	Université Bordeaux 3	Bordeaux
Isabelle Defromerie	Magasinier	Bibliothèque	INSA Lyon	Lyon
Francis Pégard	Adjoint technique	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Jérôme Boillet	Contractuel	Bibliothèque	BNF	Paris
Philippe Savary	Ingénieur	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Marie-Madeleine Deguin	Magasinier	Bibliothèque	INSA Lyon	Lyon
Renée Romano	SAENES	ASU	Retraîtée	Clermont-Ferrand
Nicole Gaillard	SAENES	ASU	IUFM Lyon 1	Lyon
Valérie Dessolles	Technicien	ITRF	INSA Rouen	Rouen
Jean Delavaud	Ingénieur	ITRF	CNED Lyon	Lyon
Jean-Luc de Ochandiano	Conservateur	Bibliothèque	Ecole Centrale Lyon	Lyon
Nathalie Robert	Magasinier	Bibliothèque	BCIU Clermont	Clermont-Ferrand
Catherine Guinot	Bibliothécaire	Bibliothèque	Université Saint-Denis	La Réunion

Délégué de liste : Eric Panthou (tel : 06-62-89-94-30, mail : ericpanthou@yahoo.fr)

Front Unique

Motion d'orientation

Que dans ces conditions, aucun dirigeant syndical sur le perron de l'Élysée le 18 février n'ait exigé la satisfaction des revendications des travailleurs de Guadeloupe, qu'aucun n'ait exigé le retrait immédiat des CRS et gardes mobiles de l'île, qu'aucun n'ait évoqué le retrait des contre réformes, n'a rien d'étonnant. Puisque c'est pour s'associer aux mesures du gouvernement qu'ils étaient convoqués par Sarkozy ! Et c'est sur la même orientation que ces dirigeants (CGT, FO, FSU, etc.) convoquent une nouvelle journée d'action le 19 Mars : cette orientation qui demande que les directions syndicales défendent les lois du marchés et soient associées secteur par secteur à l'ensemble des plans de restructurations -licenciements dans les entreprises-, qui demande que toutes les contre réformes soient coélaborées par les «partenaires sociaux»!

C'est ce même dialogue social qui permet aussi à Darcos de se féliciter en déclarant : «*Derrière les apparences les choses bougent. Nous avons signé avec les syndicats 12 accords en 18 mois, soit plus que les 15 années précédentes*».

Le courant Front Unique et ses élus à la CAN du SNASUB ont combattu sans discontinuer pour que soit rompu ce «dialogue social» funeste pour les intérêts des travailleurs. Ils ont notamment combattu pour que le SNASUB demande à la direction de la FSU qu'elle refuse de participer au «sommet social Fonction publique» du 3 mars et s'adresse sur cette base aux autres fédérations de fonctionnaires (en premier lieu CGT, FO)

C'est un fait : **le 2 mars, au Bureau National de la FSU, cette exigence présentée par Front Unique, a vu se dresser contre elle les courants Unité Action (UA), Ecole Emancipée (EE), PRSI.**

Pour les fonctionnaires et en particulier les BIATOS de l'Éducation Nationale : suppressions massives de poste, liquidation du statut, salaires de misères

Les fonctionnaires, de l'Éducation Nationale en premier lieu, sont particulièrement visés par les attaques du gouvernement. Répétons-le : 120000 suppressions de poste programmées sur 3 ans. L'ASU a elle perdu de nouveau 2200 postes entre 2007 et 2009 auxquels s'ajoutent les 225 dans le Supérieur cette année.

Depuis son vote en 1ère lecture en juin 2008, nous sommes sous la menace immédiate du projet de loi de mobilité qui vise à généraliser la polyvalence tout en prévoyant la possibilité de licencier le fonctionnaire qui refuserait des propositions de reclassement dans d'autres ministères.

La mise en place de l'entretien professionnel et demain la Prime de Fonction et de Résultat aboutissent à la mise en concurrence des agents, à l'individualisation des carrières.

La LRU, loi « d'autonomie » et de privatisation des universités, est la pierre angulaire de toutes les attaques en cours dans le Supérieur. A tout cela, s'ajoute des salaires de misère, en particulier pour les collègues de catégorie C, et le recours croissant à la précarité et à la sous-traitance.

Aujourd'hui, le gouvernement entend aller plus loin dans ce démantèlement.

Un projet de réforme d'« ensemble » de la Fonction publique est actuellement en discussion avec les directions syndicales sur la base du rapport Silicani. **Ce n'est pas forcer le trait de dire que ce projet vise à vider les statuts de leurs contenus** : fin de la garantie d'emploi, fusion de centaines de corps signifiant négation des

qualifications et mobilité, liquidation du rôle des CAP, les chefs d'établissement devenant tout puissants dans l'attribution des promotions et surtout le recrutement et les mutations.

C'est ensuite la remise en cause du point d'indice comme élément central du salaire, André Santini se vantant d'avoir obtenu un consensus syndical pour l'ouverture de concertations sur cette base ! D'autre part le projet d'intégration des agents du Supérieur de l'ASU et surtout des bibliothèques dans la filière ITRF existe bel et bien et reste une menace.

Le combat des enseignants-chercheurs est un combat au compte de l'ensemble de la Fonction Publique

Individualisation et modulation des services, progression de carrières à la merci de l'arbitraire des présidents d'université : **n'est-ce pas là, sous une forme particulière, le sort que le gouvernement réserve à la totalité des fonctionnaires ?**

De par leur mobilisation contre le gouvernement, les enseignants-chercheurs ont obtenu de la direction du SNESup qu'elle reprenne leur revendication de retrait pur et simple du projet de décret et refuse de participer à sa « réécriture » le 27 février comme le proposait Pécresse. **Voilà le chemin par lequel les travailleurs peuvent imposer aux directions syndicales de reprendre leurs exigences.**

La responsabilité de la direction du SNASUB

A lire les écrits de la direction du SNASUB, on trouvera certes de nombreuses phrases contre les suppressions de postes, contre les menaces sur le statut, les salaires de misère ... et même contre l'accompagnement des réformes.

Front Unique

Motion d'orientation

Cependant

On ne peut prétendre défendre les salaires en votant en CAN une motion unanime -soumise par Front Unique- qui rejette toute concertation conditionnant la hausse du point d'indice à l'acceptation de l'individualisation des rémunérations et voter 1 semaine plus tard au CDFN de la FSU le 16 janvier 2008, **contre cette même motion !**

On ne peut prétendre défendre le caractère national des statuts et proposer comme le fait Ecole Emancipée de diviser le SNASUB en 3 : Bibliothèques, EPLE-Service, Supérieur.

Cette atteinte à l'unité du SNASUB revient à vouloir adapter les structures du syndicat aux objectifs du gouvernement : atomiser les personnels et leurs statuts.

On ne peut prétendre «protester» contre le démantèlement des statuts, qualifier le rapport Silicani de « recul considérable » et participer depuis des mois à travers la délégation de la FSU –où le plus souvent la direction du SNASUB est présente es-qualité- aux « groupes de travail » chargés de sa traduction réglementaire. « Groupes de travail » qui, dans le dos des personnels définissent le nouveau «management» de la Fonction Publique, les nouvelles règles d'affectation piétinant le rôle des commissions paritaires.

On ne peut prétendre combattre la LRU et continuer de siéger dans ses instances d'applications, notamment dans les CA des universités, taillés sur mesure, pour laisser les mains libres aux «présidents-patrons ».

Participer à la concertation au nom du fait, comme le proclame la direction (UA) (EE) du SNASUB, qu'elle a des contre-projets à opposer à ceux du gouvernement, qu'on ne peut se contenter du statu quo, **n'aboutit qu'à une chose :**

légitimer les réformes et faciliter leur mise en œuvre.

Accepter comme l'a fait la direction de la FSU, avec le soutien de celle du SNASUB, **d'élaborer avec le gouvernement le 3 mars « l'agenda social » des réformes de la Fonction Publique»,** c'est non seulement donner son aval aux suppressions de postes dont elles sont une pièce maîtresse mais **c'est collaborer directement à la liquidation du statut général de la Fonction Publique !**

Le courant Front Unique combat pour que le SNASUB défende réellement les revendications du personnel, notamment :

- Aucune suppression de poste ! Restitution de ceux supprimés
- Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 ! Augmentation massive des salaires pour tous à travers l'augmentation du point d'indice
- défense inconditionnelle des statuts
- Suppression de l'entretien professionnel, retrait du projet de décret relatif à la PFR
- Retrait du projet de loi de mobilité dans la FP

Pour cela, la direction du SNASUB doit exiger de celle de la FSU:

Qu'elle rompe «le dialogue social» avec le gouvernement. Ceci implique :

Qu'elle rejette toute discussion sur les projets du gouvernement, qu'elle retire immédiatement ses représentants des groupes de travail de coélaboration du projet de loi de réforme d'«ensemble» de la Fonction publique, **qu'elle en dénonce les conclusions.**

Le SNASUB doit tout mettre en œuvre, à son niveau de responsabilité, pour que se réalise le front unique des organisations en premier lieu des syndicats (CGT, FO, FSU) pour affronter et vaincre ce gouvernement Sarkozy Fillon.

Le 29 Janvier à travers grève et manifestations, en Guadeloupe en grève générale, dans les Universités depuis des semaines dans l'action, les salariés et la jeunesse ont montré qu'ils veulent engager ce combat.

Pour défendre ces objectifs :

Votez et faites voter pour la motion revendicative de la liste FRONT UNIQUE

Votez contre le rapport d'orientation de la direction sortante du SNASUB

www.frontunique.com



5^e congrès du SNASUB

Informations pratiques

Où trouver les textes ?

Rapport d'activité	"Convergences spécial congrès" janvier 2009
Rapport financier	"Convergences spécial congrès" janvier 2009
Rapport de la commission de vérification des comptes	"Convergences spécial congrès" janvier 2009
Textes d'orientation	Dans ce bulletin "spécial congrès" LAUR : pp. 14-17 ; Résister et construire tous ensemble pp. 18-21 ; FU : pp. 22-25
Listes de candidats à la CAN	Dans ce bulletin "spécial congrès" LAUR : p. 15 ; Résister et construire tous ensemble : p. 19 ; FU : p. 23
Propositions d'amendements aux statuts et au règlement intérieur	"Convergences spécial congrès" janvier 2009
Débats	"Convergences" mensuels n° 142, 143, 144, 146, 147 ; "Convergences spécial congrès" janvier 2009

Bulletin spécial Congrès

Les secrétaires académiques vont recevoir des exemplaires supplémentaires du bulletin (avec matériel de vote) afin de pouvoir en fournir aux nouveaux adhérents ou à ceux qui ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré. N'hésitez pas à les contacter.

Congrès académiques

Ils se tiennent entre le **23 mars et le 24 avril**.

Ne peuvent participer aux congrès académiques que les adhérents de l'académie à jour de leur cotisation annuelle.

Rappelons que :

- les propositions de modifications statutaires sont votées de préférence à main levée lors des congrès académiques par les adhérents présents. Seules sont autorisées les procurations pour les élus du SNASUB convoqués à des instances paritaires le jour du congrès (CAN du 10 mars 2009).
- l'élection de la commission administrative académique "à lieu en même temps que les votes nationaux pour le congrès" (Statuts : article 8).

Composition des délégations académiques

"Les délégations doivent si possible comprendre des représentants des divers secteurs professionnels et des diverses catégories" (Statuts - article 14)

Nombre de délégués

Le nombre de délégués est défini par le règlement intérieur (article 11) :
"1 délégué pour 20 adhérents ou tranche de 20 jusqu'à 100 adhérents, 1 délégué pour 50 adhérents ou tranche de 50 au-delà de 100 adhérents".
Ex : 28 adhérents = 2 délégués
Ex : 155 adhérents = 7 délégués

La trésorerie nationale fournira à chaque académie un état des adhésions enregistrées.

Les résultats des votes sur l'orientation seront communiqués aux secrétaires académiques à l'issue du dépouillement afin qu'ils puissent arrêter la composition définitive de leur délégation au congrès *"en fonction des résultats du vote académique sur l'orientation nationale"*.

Ordre du jour du congrès

Arrêté par la commission administrative nationale le 10 mars 2009, il sera publié dans *Convergences* d'avril.

Commission de vérification des mandats

Elle sera constituée de la trésorière nationale assistée de 10 camarades désignés par les académies suivantes : Besançon, Amiens, Aix-Marseille, Versailles, Toulouse.

Au congrès national, qui aura le droit de vote ?

Seuls les délégués académiques auront le droit de vote.

Les membres de la commission administrative nationale sortante et les nouveaux élus à la CAN, non membres de leur délégation académique, n'auront que *"voix consultative"*.

6^e congrès du SNASUB

Bussang 11-15 mai 2009

Bulletin de vote

A découper et à renvoyer dans les enveloppes jointes.
Le vote doit parvenir à la boîte postale avant le 28 avril

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL SORTANT

Pour

Contre

Abstention

Refus de vote

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Pour

Contre

Abstention

Refus de vote

VOTE SUR L'ORIENTATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAN

LISTE D'ACTION UNITAIRE ET REVENDICATIVE

RESISTER ET CONSTRUIRE TOUS ENSEMBLE

FRONT UNIQUE

Abstention

Refus de vote

Cochez la case correspondant à votre choix.



96%

de nos clients et sociétaires nous accordent leur
CONFIANCE

Pour faire avancer vos projets, la confiance entre vous et votre banquier est essentielle. Le Crédit Mutuel Enseignant a été créé par des enseignants pour leurs collègues et propose donc un service de Bancassurance adapté au statut et aux besoins de ses sociétaires enseignants. A ce titre, nos sociétaires et clients nous confient leurs projets et attentes en toute sérénité.

Et vous, que diriez vous de rejoindre LA banque du monde de l'Education Nationale ?

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

n°1
de la relation
client